

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	6 743 012,732	6 210 255,712
Obligations et valeurs assimilées		6 238 312,396	5 691 080,884
Titres des Organismes de Placement Collectif		504 700,336	519 174,828
Placements monétaires et disponibilités		4 783 372,036	5 919 843,165
Placements monétaires	5	3 496 882,202	4 478 020,928
Disponibilités		1 286 489,834	1 441 822,237
Créances d'exploitation	6	6 238,243	9 068,467
TOTAL ACTIF		11 532 623,011	12 139 167,344
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	25 280,165	29 334,499
Autres créditeurs divers	8	16 485,800	21 129,227
TOTAL PASSIF		41 765,965	50 463,726
ACTIF NET			
Capital	9	10 870 495,116	11 537 997,185
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		620 361,930	550 706,433
ACTIF NET		11 490 857,046	12 088 703,618
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 532 623,011	12 139 167,344

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2022	Année 2021
Revenus du portefeuille-titres	10	505 931,388	419 136,358
Revenus des obligations et valeurs assimilées		420 758,220	361 280,970
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		85 173,168	57 855,388
Revenus des placements monétaires	11	309 748,495	365 201,864
Revenus des prises en pension	12	112 241,564	98 461,056
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		927 921,447	882 799,278
Charges de gestion des placements	13	(93 072,105)	(102 005,761)
REVENU NET DES PLACEMENTS		834 849,342	780 793,517
Autres charges	14	(26 430,183)	(26 553,233)
RESULTAT D'EXPLOITATION		808 419,159	754 240,284
Régularisation du résultat d'exploitation		(188 057,229)	(203 533,851)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		620 361,930	550 706,433
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		188 057,229	203 533,851
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(9 015,641)	4 967,864
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 563,801)	9 577,846
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		791 839,717	768 785,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année</i> <u>2022</u>	<i>Année</i> <u>2021</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>791 839,717</u>	<u>768 785,994</u>
Résultat d'exploitation	808 419,159	754 240,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 563,801)	9 577,846
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<u>(9 015,641)</u>	<u>4 967,864</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(1 389 686,289)</u>	<u>(560 129,492)</u>
Souscriptions		
- Capital	46 733 382,020	66 565 695,724
- Régularisation des sommes non distribuables	2 184 457,670	3 693 825,643
- Régularisation des sommes distribuables	947 470,904	1 577 332,275
Rachats		
- Capital	(47 888 066)	(66 906 257)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 231 403)	(3 709 860)
- Régularisation des sommes distribuables	<u>(1 135 528)</u>	<u>(1 780 866)</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(597 846,572)</u>	<u>208 656,502</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 088 703,618	11 880 047,116
En fin de l'exercice	11 490 857,046	12 088 703,618
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	96 946	99 973
En fin de l'exercice	87 244	96 946
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>131,709</u>	<u>124,695</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,63%</u>	<u>4,93%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

• **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 6.743.012,732 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		6 017 103,000	6 238 312,396	54,29%
	Obligations des sociétés		6 016 855,500	6 238 058,111	54,29%
TN0003400348	EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	39 870,000	40 312,918	0,35%
TN0003400355	EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	39 870,000	40 483,583	0,35%
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	59 880,000	61 098,796	0,53%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	400 000,000	426 052,384	3,71%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	200 000,000	208 428,274	1,81%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	60 000,000	63 361,167	0,55%
TN0004700720	EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	30 000,000	31 535,359	0,27%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	300 000,000	305 216,070	2,66%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	500 000,000	537 138,708	4,67%

TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	200 000,000	203 331,507	1,77%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	19 955,500	20 973,858	0,18%
TN0004201455	EO CIL 2018/1	1 900	76 000,000	82 162,288	0,72%
TN0004201448	EO CIL 2017/2	1 110	22 200,000	23 329,536	0,20%
TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	500 000,000	503 106,850	4,38%
TN0003900230	EO UIB 2009/1	2 000	26 580,000	27 118,300	0,24%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	112 500,000	114 488,384	1,00%
	EO UNIFACTOR 2018 CB				
TN0007190168	(TMM+2,5%)	1 500	30 000,000	30 193,578	0,26%
TN0001901024	EO BH SUB 2018-1	2 500	50 000,000	52 160,219	0,45%
TN0001901073	EO BH SUB 2019-1	2 000	80 000,000	84 927,123	0,74%
TNSH8NXC1WC4	EO SUB BH 2021-2	5 000	500 000,000	507 501,369	4,42%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	600 000,000	627 918,904	5,46%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	120 000,000	126 658,717	1,10%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	200 000,000	211 278,027	1,84%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	400 000,000	406 312,329	3,54%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	500 000,000	531 939,726	4,63%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	950 000,000	971 030,137	8,45%
	Emprunt national		247,500	254,285	0,00%
TN0008000515	Emprunt National 2014/CAT/C	10	247,500	254,285	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		462 805,133	504 700,336	4,39%
	Titres des OPCVM		462 805,133	504 700,336	4,39%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	119 628,336	1,04%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	48 690,000	0,42%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	31 565,000	0,27%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 352,500	0,46%
	MAXULA INVESTISSEMENT				
TNDUQFATMV53	SICAV	900	94 758,232	96 749,100	0,84%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 400	152 002,107	154 715,400	1,35%
TOTAL			6 479 908,133	6 743 012,732	58,68%
Pourcentage par rapport à l'Actif					58,47%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31</u> <u>décembre 2021</u>	6 006 352,574	185 082,954	18 820,184	6 210 255,712	
<u>* Acquisitions</u> <u>de l'exercice</u>					
Obligations	1 750 000,000			1 750 000,000	
Titres OPCVM	11 296 939,300			11 296 939,300	
<u>* Remboursements et cessions de</u> <u>l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(1 269 410,000)			(1 269 410,000)	

Titres					
OPCVM	(11 303 849,991)		(11 303 849,991)		(9 015,641)
Emprunt national	(123,750)		(123,750)		
* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres		(7 563,801)		(7 563,801)	
* Variations des intérêts courus		66 765,262		66 765,262	
Soldes au 31 décembre 2022	6 479 908,133	251 848,216	11 256,383	6 743 012,732	(9 015,641)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 3.496.882,202 , se détaillant comme suit :

	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées		999 293,764	1 003 884,964	8,74%
	Pension Livrée ABANK 8,27% au 11/01/2023 pour 30 jours		999 293,764	1 003 884,964	8,74%
	Certificats de dépôt	2 500 000	2 475 259,420	2 492 997,238	21,70%
TNKJ0432VT86	Certificat de dépôt ATB au 17/01/2023 à 9,02% pour 20 jours	500 000	498 005,545	498 404,435	4,34%
TNEBK3EM23D1	Certificat de dépôt BTE au 11/01/2023 à 9% pour 50 jours	1 000 000	990 123,457	998 024,691	8,69%
TN89ULDB5PW4	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 17/01/2023 à 9,81% pour 60 jours	1 000 000	987 130,418	996 568,112	8,67%
	TOTAL	2 500 000	3 474 553,184	3 496 882,202	30,43%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				30,32%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 6.238,243 contre D : 9.068,467 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 238,243	7 710,659
Intérêts sur obligations à recevoir	-	1 357,808
Total	6 238,243	9 068,467

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 25.280,165 contre D : 29.334,499 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du dépositaire	5 949,025	5 949,160
Rémunération du gestionnaire	19 331,140	23 385,339
Total	<u>25 280,165</u>	<u>29 334,499</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 16.485,800 contre D : 21.129,227 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 884,383	8 205,837
CMF	1 142,352	1 380,109
Etat retenue à la source	8 459,065	11 543,281
Total	<u>16 485,800</u>	<u>21 129,227</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	11 537 997,185
Nombre de titres	96 946
Nombre d'actionnaires	348

Souscriptions réalisées

Montant	46 733 382,020
Nombre de titres émis	392 668
Nombre d'actionnaires nouveaux	96

Rachats effectués

Montant	(47 888 065,550)
Nombre de titres rachetés	(402 370)
Nombre d'actionnaires sortants	(77)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	8 167,204
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 563,801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 015,641)

Résultat incorporé à la VL	(A)	550 706,433
Régularisation du résultat incorporé à la VL		(55 112,734)

Capital au 31-12-2022

Montant		10 870 495,116
Nombre de titres		87 244
Nombre d'actionnaires		367

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 505.931,388, contre D : 419.136,358 en 2021 et se détaillent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	420 742,461	361 259,033
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	15,759	21,937
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	85 173,168	57 855,388
Total	505 931,388	419 136,358

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 309.748,495, contre D : 365.201,864 en 2021 et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	32 291,774	44 644,237
Intérêts des certificats de dépôt	277 456,721	320 557,627
Total	309 748,495	365 201,864

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	112 241,564	98 461,056
Total	112 241,564	98 461,056

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 93.072,105 contre D : 102.005,761 en 2021 et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Commission de gestion de la CGI	87 122,240	96 055,896
Rémunération du dépositaire	5 949,865	5 949,865
Total	93 072,105	102 005,761

Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 26.430,183 contre D : 26.553,233 en 2021 et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Honoraires commissaire aux comptes	11 474,025	9 999,905
Redevance CMF	14 642,413	16 143,865
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000
Autres	113,745	209,463
Total	26 430,183	26 553,233

(*) : A partir du 1er janvier 2014, la redevance du CMF est supportée par la société, et ce ,suivant avenant à la convention de gestionnaire signé en date du 02 septembre 2013 .

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	10,636	9,106	8,576	8,487	5,725
Charges de gestion des placements	(1,067)	(1,052)	(0,868)	(0,803)	(0,693)
Intérêts des mises en pension	-	-	-	-	(0,023)
Revenus net des placements	9,569	8,054	7,708	7,684	5,008
Autres charges	(0,303)	(0,274)	(0,247)	(0,240)	(0,205)
Résultat d'exploitation (1)	9,266	7,780	7,461	7,445	4,803
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,156)	(2,099)	(1,137)	(0,972)	(0,089)
Sommes distribuables de l'exercice	7,111	5,681	6,324	6,472	4,714
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,087)	0,099	0,102	0,081	0,043

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,103)	0,051	(0,623)	(0,954)	(0,019)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,190)	0,150	(0,522)	(0,873)	0,025
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,076	7,930	6,939	6,572	4,828
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,190)	0,150	(0,522)	(0,873)	0,025
Régularisation du résultat non distribuable	0,094	0,032	0,130	0,242	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,096)	0,182	(0,392)	(0,631)	0,026
Valeur liquidative	131,709	124,695	118,832	112,900	107,059
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,83%	0,86%	0,75%	0,73%	0,66%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,22%	0,21%	0,22%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,55%	4,67%	5,46%	5,88%	4,50%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 11.532.623, un actif net de D : 11.490.857 et un bénéfice de D : 791.840.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**